



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS – QUE CHOISIR MONTPELLIER

www.gazmoinscherensemble.fr
Ensemble, obtenons la meilleure offre !

Les prix du gaz ont explosé (le tarif réglementé a augmenté de 80% gaz depuis 2005), une nouvelle hausse du TRV est annoncée pour novembre ; les tarifs de l'énergie sont la première préoccupation des consommateurs comme l'a souligné notre grande consultation régionale de 2011; la précarité énergétique grandit, les litiges « énergie » se multiplient et, pendant ce temps, la concurrence sur le marché du gaz, bien que profitable aux consommateurs, reste atone. Face à cette situation préoccupante, l'heure n'est plus à la simple invitation des consommateurs à faire jouer la concurrence ou à les informer sur les problèmes dans les contrats... L'UFC-Que Choisir passe donc à l'offensive et lance aujourd'hui la campagne « gaz moins cher ensemble », première du genre en France. L'objectif est de dynamiser la concurrence sclérosée sur le marché du gaz en rassemblant les consommateurs pour obtenir, grâce à leur mobilisation, la meilleure offre : un contrat sûr, un traitement des réclamations associant la Fédération UFC-Que Choisir et une réduction significative de la facture de gaz.

UN APPEL D'OFFRES LANCÉ AUPRÈS DE TOUS LES FOURNISSEURS DE GAZ

En juillet, l'UFC-Que Choisir a lancé un appel d'offres auprès de tous les fournisseurs nationaux de gaz en leur adressant un épais cahier des charges (42 pages) articulé autour de 3 volets. Tout d'abord des conditions contractuelles plus exigeantes que la loi (responsabilité unique du fournisseur, facturation bimestrielle sur la base de l'auto-relève) et un traitement des réclamations associant l'UFC-Que Choisir ; ces deux volets étant des prérequis pour l'aboutissement du troisième : une offre attractive financièrement sur la base d'une enchère inversée, système qui se développe parmi les associations de consommateurs européennes. Or, au vu du forfait quasi généralisé des fournisseurs arguant d'un cahier des charges trop exigeant en termes de protection des consommateurs, il faut croire que la concurrence au service des consommateurs est pour les fournisseurs un épouvantail.

UN FOURNISSEUR LAURÉAT DES LE STADE DE L'APPEL D'OFFRES

Il s'avère qu'au terme de la date butoir pour la réponse, 1 seul fournisseur national¹ a accepté de jouer le jeu de la concurrence au service des consommateurs : il a accepté toutes les conditions contractuelles exigées par l'association ainsi que le traitement simplifié des réclamations et a fait une offre tarifaire initiale attractive : 13% minimum d'économies par rapport au tarif réglementé du kWh d'octobre, soit, pour une consommation annuelle moyenne de 17 000 kWh, une économie comprise entre 124 et 132 euros selon la zone tarifaire de l'abonné².

13% minimum d'économies par rapport au Tarif Réglementé du kWh : Soyons plus, pour payer moins !

L'offre initiale n'est qu'un point de départ : une réduction complémentaire (sur le prix du kWh et une réduction forfaitaire supplémentaire) est prévue en fonction du nombre d'inscrits sur le site gazmoinscherensemble.fr. Plus il y aura d'inscrits, plus l'offre finale sera attractive financièrement : l'UFC-Que Choisir entend ainsi créer un véritable pouvoir de marché des consommateurs.

Très concrètement, les consommateurs particuliers abonnés au gaz ont jusqu'au 25 novembre pour s'inscrire, et, au vu de leur nombre, l'offre finale sera dévoilée le 26 novembre. Sur la base de l'offre finale et au vu de leur profil de consommation, une offre personnalisée sera adressée, à compter du 7 décembre, à l'ensemble des inscrits qui seront libres d'accepter ou non cette offre d'ici le 31 janvier 2014. Il importe de souligner que l'inscription est totalement gratuite et sans engagement.

Indépendance et transparence étant des valeurs fondamentales de l'UFC-Que Choisir, cette campagne, qui fait suite aux grands combats consuméristes menés par l'association avec l'aide des consommateurs (boycott du veau aux hormones, opposition aux chèques payants), est totalement désintéressée. L'association supporte l'essentiel des frais d'organisation et ne perçoit aucune rémunération ni des consommateurs, ni du fournisseur lauréat ou d'un quelconque intermédiaire. Un commissaire aux comptes a été désigné aux fins de constater les coûts et garantir l'absence de flux financier entre l'association et le fournisseur ; un rapport sera d'ailleurs publié à l'issue de l'opération pour constater la réalité économique de la campagne.

Aux consommateurs de se mobiliser sur gazmoinscherensemble.fr, pour réduire (enfin !) leur facture de gaz !

Contact : com@montpellier.ufcquechoisir.fr – Tels : 04.67.66.32.96 ou 06.99.01.56.30

¹ Créé en 2010, Lampiris France est un fournisseur national d'énergie reconnu par les Autorités publiques en charge de la régulation de ce marché (Commission de régulation de l'énergie [CRE] et Médiateur national de l'énergie). S'il est aujourd'hui le plus petit acteur du marché gaz -sa licence de fourniture date de moins de 1 an- il faut savoir qu'il a été fondé par Lampiris Belgique qui, lui, rassemble près de 700 000 clients particuliers sur le marché du gaz (soit près de 8% du marché belge). Pour cette campagne, et afin d'assurer la bonne exécution du cahier des charges, Lampiris France est d'ailleurs accompagné par sa société mère.

² Une économie de 13% par rapport au tarif réglementé d'octobre du kWh (0.05047€/kWh contre 0.05729€/kWh), sur une consommation annuelle moyenne de 17 000 kWh représente une économie annuelle de 124 euros TTC en zone 1 (Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Nantes,...) ; 127 € TTC en zone 2 (Paris, Caen, Brest, Amiens, Poitiers, ...) ; 128 € TTC en zone 3 (Château Thierry, Perpignan, Nice, Chartres,...), 129 € TTC en zone 4 (Gap, Paimpol, Biscarrosse, ...) 131 € TTC en zone 5 (Aurillac, Rodez, Cahors, Albertville, ...), 132 € TTC en zone 6 (Millau, Cassis, Chinon, ...).